



Bulletin d'information



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**
No 01 – 14 juin 2011

NOUVEAUX OUTILS DE LUTTE POUR 2011

À chaque année, de nouveaux pesticides arrivent sur le marché ou de nouveaux usages sont ajoutés pour des produits déjà connus. Ce bulletin d'information présente les produits ou les usages nouvellement homologués pour 2011 pour les cultures de ce réseau. Notez que les homologations en lien avec des produits présentement non disponibles dans le commerce n'ont pas été incluses.

L'insecticide BELEAF 50SG contre les pucerons dans les légumes-feuilles et les légumes-racines

BELEAF est un nouvel insecticide disponible pour la lutte contre les pucerons. Il appartient à un tout nouveau groupe chimique, ce qui en fait un excellent produit à utiliser en rotation avec les insecticides déjà existants. Un puceron qui vient en contact avec le produit ou qui l'ingère cesse de se nourrir en moins de 30 minutes. Il meurt ensuite de déshydratation 2 à 5 jours plus tard. Le produit est en mesure de se déplacer d'une surface à l'autre de la feuille (effet translaminaire) et de circuler de bas en haut dans la plante (systémicité ascendante). Un traitement pourrait conserver son efficacité pour une période de 1 à 3 semaines tout dépendant de la vitesse de croissance de la culture. Selon l'étiquette américaine du produit, BELEAF serait également efficace contre la punaise terne, mais cet usage n'a pas été ajouté sur l'étiquette canadienne.

Matière active :	Flonicamide
Groupe :	9C
Principales cultures :	Céleri, laitue, chicorée, betterave, carotte, céleri-rave, panais
Insecte :	Pucerons
Dose :	120 à 160 g/ha
Délais avant récolte :	Légumes-feuilles : 0 jour Légumes-racines : 3 jours
Restriction :	Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison
Recommandations :	Un intervalle de 7 jours entre les traitements est nécessaire. Toxique pour certains insectes bénéfiques.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=18446



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

L'insecticide DELEGATE WG contre les thrips dans l'oignon sec

Ce produit a été obtenu via une homologation d'urgence pour la saison 2011. L'an dernier, c'était l'insecticide CARZOL qui avait été homologué en urgence compte tenu du manque d'efficacité des insecticides présentement homologué contre les thrips. Pour cette année, on a préféré DELEGATE étant donné que ce dernier présente beaucoup moins de risque pour la santé et l'environnement. Cet insecticide est déjà homologué depuis quelques années pour la lutte contre les chenilles (lépidoptères) dans plusieurs cultures. Il a démontré une excellente efficacité contre les thrips dans plusieurs essais effectués au cours des dernières années.

Matière active :	Spinetoram
Groupe :	5
Culture :	Oignon sec
Insecte :	Thrips
Dose :	200 à 336 g/ha
Délai avant récolte :	3 jours
Restriction :	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison
Recommandations :	Respecter un intervalle de 7 à 10 jours entre les traitements. Homologation valide jusqu'au 31 octobre 2011 seulement.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=13324

L'insecticide FULFILL 50WG contre les pucerons dans les légumes-feuilles

Déjà homologué depuis plusieurs années dans la laitue aux États-Unis, l'insecticide FULFILL peut enfin être utilisé au Canada. Ce produit, efficace contre les pucerons, agirait principalement par ingestion. Le produit fait en sorte que le stylet des pucerons deviendrait mou au point de les empêcher de percer les tissus foliaires. Les pucerons atteints cessent rapidement de se nourrir puis meurent 2 à 4 jours plus tard. Bien que le produit soit en mesure de traverser les surfaces foliaires (effet translaminaire), une excellente couverture de toutes les surfaces de la plante est essentielle pour assurer une bonne efficacité. En période sèche, l'ajout d'un adjuvant est recommandé pour permettre au produit de mieux s'étaler sur l'ensemble des surfaces traitées. FULFILL appartient à un nouveau groupe chimique, ce qui en fait un excellent produit à utiliser en rotation avec les autres insecticides disponibles.

Matière active :	Pymétozine
Groupe :	9B
Principales cultures :	Laitue pommée et frisée, céleri, endive, radicchio, épinard
Insecte :	Pucerons
Dose :	193 g/ha; dans des conditions de sécheresse, l'ajout d'un adjuvant non ionique est recommandé
Délai avant récolte :	14 jours
Restriction :	Ne pas effectuer plus de 2 traitements par saison
Recommandations :	Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements Un intervalle de 30 jours est requis entre le traitement avec cet insecticide et l'ensemencement de toute culture subséquente Toxique pour les organismes aquatiques
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=8040



Le fongicide INSPIRE contre la tache pourpre dans les légumes-bulbes

INSPIRE est un fongicide rapidement absorbé par le feuillage et qui offrirait à la fois un effet protectant et un effet curatif. Il peut-être potentiellement actif sur plusieurs maladies dont celles causées par les pathogènes du genre *Alternaria*. Dans les légumes-bulbes, il a été homologué contre la tache pourpre. C'est le seul fongicide du groupe 3 homologué dans ce groupe de culture.

Matière active :	Difénoconazole
Groupe :	3
Principales cultures :	Oignon sec, oignon vert, poireau, ail, échalote
Maladie :	Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)
Dose :	364 – 512 ml/ha
Délai avant récolte :	7 jours
Restrictions :	Maximum de 2 040 ml/ha sur l'oignon sec, l'ail et l'échalote (4 ou 5 applications) Maximum de 1 530 ml/ha sur l'oignon vert et le poireau (3 ou 4 applications)
Recommandations :	Applications foliaires aux 7 à 10 jours lorsque les conditions sont favorables à la maladie, mais avant le développement des symptômes. Ne pas faire plus de 2 traitements consécutifs avant d'alterner avec un autre fongicide.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=19305

L'herbicide POAST ULTRA contre les graminées dans la laitue

POAST est le premier herbicide sélectif contre les graminées pouvant être utilisé dans les laitues. Auparavant, aucun herbicide de ce type n'était homologué dans la laitue au Canada. Lors du processus de priorisation des besoins en pesticides, on a retenu POAST plutôt que VENTURE, un autre antigraminées bien connu, parce que ce dernier n'est pas homologué dans la laitue aux États-Unis. Son homologation uniquement au Canada aurait pu créer un problème pour les laitues exportées vers les États-Unis.

Matière active :	Séthoxydime
Groupe :	1
Culture :	Laitue (tous les types)
Mauvaises herbes :	Graminées annuelles, folle avoine, chiendent, céréales spontanées.
Dose :	De 0,32 à 1,1 L/ha, un adjuvant MERGE ou ASSIST doit aussi être ajouté
Délai avant récolte :	30 jours
Restrictions :	Laitue transplantée : 1 application par année Laitue semée : jusqu'à 2 applications par année
Recommandations :	1 ^{re} application entre le stade de 1 à 6 feuilles. 2 ^e application 14 à 21 jours après l'éclaircissage
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=9626



Le fongicide PRESIDIO contre le mildiou dans les légumes-feuilles

PRESIDIO est un fongicide anti-mildiou possédant un mode d'action distinct. C'est pourquoi on lui a attribué un tout nouveau groupe chimique. Il détruirait rapidement les spores présentes sur le feuillage (effet protectant) tout en offrant aussi un certain effet curatif. La croissance du mycélium dans les tissus serait inhibée de même que l'émission de nouvelles spores. Ce produit pénétrerait très bien à l'intérieur des tissus (effet translaminaire) et pourrait se déplacer de bas en haut dans la plante (systémicité ascendante). Afin de prévenir l'apparition de résistance, PRESIDIO doit être appliqué en mélange avec un autre fongicide anti-mildiou homologué dans la culture.

Matière active :	Fluopicolide
Groupe :	43
Principales cultures :	Laitue (pommée et frisée), escarole, radicchio, épinard, bette à cardes
Maladie :	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i> , <i>Peronospora farinosa</i>)
Dose :	220 - 292 ml/ha
Délai avant récolte :	2 jours
Restrictions :	Maximum de 880 ml/ha sur la culture (3 ou 4 applications) par saison Maximum de deux traitements consécutifs
Recommandations :	Applications foliaires aux 7 à 10 jours lorsque les conditions sont favorables à la maladie, mais avant le développement des symptômes. Ce fongicide doit être mélangé avec une dose homologuée d'un autre fongicide actif contre le mildiou, mais possédant un mode d'action différent (ex. : ALIETTE)
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=19633

L'herbicide PROWL H₂O dans l'oignon sec

PROWL H₂O contient la même matière active que PROWL 400EC et il est homologué pour les mêmes usages. La différence est que pour le PROWL H₂O la matière active (pendiméthaline) est contenue dans une base d'eau tandis qu'elle est dans un solvant organique pour le PROWL 400EC. Tout en étant aussi efficace que l'ancien PROWL, PROWL H₂O serait plus doux sur la culture et moins toxique pour l'environnement.

Matière active :	Pendiméthaline
Groupe :	3
Culture :	Oignon en terre noire (semis direct) et dans les sols minéraux
Mauvaises herbes :	Échinochloa pied-de-coq, digitaires, sétaires, stellaire moyenne, chénopode blanc, amarante
Doses :	Oignons secs en terre noire (semis direct) : 6,6 L/ha Oignons secs en sol minéral : 2,2 à 3,3 L/ha
Restriction :	Maximum de 2 applications par année
Recommandations :	En terre noire : applications au stade crochet et au stade 2 ^e vraie feuille. En sol minéral : applications au stade 2 à 6 vraies feuilles. Ne pas appliquer sur les oignons verts (à botteler) et les oignons plantés à partir de bulbilles. Cet herbicide tue les mauvaises herbes au moment de leur germination; les plantules déjà émergées du sol ne sont pas affectées.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16275



Le fongicide QUINTEC contre le blanc dans la laitue

QUINTEC est le second fongicide homologué au Canada pour lutter contre le blanc dans la laitue. Auparavant, seul le fongicide biologique RHAPSODY ASO était homologué pour cet usage. Bien que ce produit ne permette pas de guérir des laitues déjà infectées (pas d'effet curatif), il offrirait une excellente protection des parties saines des plantes (effet protectant). Il se lierait rapidement aux cires des surfaces foliaires et serait ensuite en mesure de se redistribuer uniformément à l'intérieur de celles-ci. Donc, même les parties imparfaitement couvertes par la pulvérisation seraient bien protégées. Bien que le blanc dans la laitue soit peu commun au Québec, la maladie est quand même apparue à quelques reprises, lors d'automnes secs, au cours des dernières années.

Matière active :	Quinoxyfène
Groupe :	13
Culture :	Laitue pommée et frisée (incluant la romaine)
Maladie :	Oïdium ou Blanc (<i>Erysiphe cichoracearum</i>)
Dose :	240 ml/ha
Délai avant récolte :	1 jour
Restriction :	Maximum de 4 applications par saison
Recommandations :	Débuter les applications avant l'apparition des symptômes visibles d'oïdium et poursuivre en respectant un intervalle de 10 à 14 jours. Toxique pour les abeilles, les organismes aquatiques et certains insectes utiles. Ne pas utiliser dans les zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente en raison de l'effet résiduel du produit au sol. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives avec ce produit avant d'alterner avec un fongicide appartenant à un groupe différent.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16826

Le fongicide REASON 500SC contre le mildiou dans les légumes-bulbes

Le fongicide REASON était déjà homologué depuis quelques années dans l'oignon sec et l'oignon vert. L'ail et le poireau ont été ajoutés à l'étiquette de manière à couvrir tout le groupe des légumes bulbes. L'ail et le poireau sont cependant beaucoup moins sensibles au mildiou que les oignons.

Matière active :	Fénamidone
Groupe :	11
Cultures :	Ail, poireau, ciboulette et les autres alliums (auparavant homologué seulement dans l'oignon sec et l'oignon vert)
Maladie :	Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)
Dose :	400 ml/ha
Délai avant récolte :	7 jours
Restriction :	Maximum de 4 applications par année dont pas plus de deux consécutives
Recommandations :	Appliquer aux 5 à 10 jours selon la pression de la maladie. Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Toxique pour les organismes aquatiques ainsi que pour certains arthropodes prédateurs ou parasitiques utiles.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=9651



L'insecticide SUCCESS 480 SC contre la teigne du poireau dans l'oignon vert

Cette homologation est issue de certains essais effectués en Ontario et permet donc aux producteurs d'oignon vert qui ont de la difficulté avec la teigne de disposer d'un outil de lutte efficace. SUCCESS offrirait aussi une bonne efficacité contre les thrips. On souhaite bientôt obtenir une homologation du SUCCESS, et de son équivalent bio ENTRUST, qui couvrirait tout le groupe des légumes-bulbes (ail, oignon, poireau, échalote).

Matière active :	Spinosad
Groupe :	5
Culture :	Oignon vert
Insecte :	Teigne du poireau
Dose :	218 ml/ha
Délai avant récolte :	3 jours
Restriction :	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison
Recommandations :	Respecter un intervalle de 7 à 10 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives avec ce produit avant d'alterner avec un fongicide appartenant à un groupe différent. Toxique pour les organismes aquatiques.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://msdssearch.dow.com/PublishedLiteratureDAS/dh_07b9/0901b803807b95b9.pdf?filepath=ca/pdfs/noreg/010-21455.pdf&fromPage=GetDoc

Le fongicide SWITCH 62.5 WG dans les légumes-racines

Considéré comme un excellent produit contre les pathogènes du genre *Botrytis*, SWITCH a reçu une homologation pour tout le groupe des légumes-racines. La composante cyprodinile du SWITCH pénètre à l'intérieur des tissus de la plante et offre donc une protection systémique tandis que la composante fludioxonil agit comme un protectant en affectant la germination des spores en surface. Il est à noter, cependant, que les cultures de ce groupe sont généralement peu sensibles à la moisissure grise. Le produit ne devrait donc être utilisé que sous des conditions plutôt exceptionnelles.

Matières actives :	Cyprodinile et Fludioxonil
Groupes :	9 et 12
Principales cultures :	Carotte, betterave, céleri-rave, panais,
Maladie :	Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
Dose :	775 – 975 g/ha
Délai avant récolte :	7 jours
Restriction :	Ne pas appliquer plus de 2 fois durant une saison
Recommandations :	Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables à son développement Ne pas utiliser dans les zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente en raison de l'effet résiduel du produit au sol.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=5142



Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Collaboration :

Marie-Josée Vézina, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Maripier Mercier, RAP

© ***Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – carotte, céleri, laitue... – 14 juin 2011



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

Bulletin d'information No 01 – 2011, page 7